



**COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK**

ARRETE N° 6/2021

ARRETE TEMPORAIRE RELATIF A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL « Place Nicolas DUPONT » à Kerling-lès-Sierck

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande en date du 2 mars 2021 par laquelle Mme Lisa GROSS Présidente de la Ludothèque itinérante « Jeux A Gogo » demeurant à 10 Rue des Seigneurs 57970 Oudrenne sollicite l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public en vue d'y installer un véhicule distributeur de jeux « Ludothèque » une fois par mois de 15h00 à 18h00 ;

A R R E T E

Article 1 : Mme Lisa GROSS Présidente de la Ludothèque itinérante demeurant 10 Rue des Seigneurs 57970 Oudrenne est autorisée à stationner sur la Place Nicolas DUPONT et à occuper le domaine public afin d'y installer son véhicule pour son activité de ludothèque itinérante sur la commune de Kerling-Lès-Sierck, sans gêner les autres usagers ou obstruer les accès.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre temporaire et sous réserve d'évènements prioritaires liés au fonctionnement communal.
Elle est personnelle et n'est valable que pour l'emplacement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : La permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire. En cas de dommages ou préjudices corporels résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public la permissionnaire assumera seule la responsabilité.

Article 5 : La présente autorisation est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par la permissionnaire, des conditions précitées, ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame Lisa GROSS 10 Rue des Seigneurs 57970 OUDRENNE
- Brigade de la Gendarmerie de Rettel,

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 22/03/2021

Le Maire Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20210322-ARRETE62021-AI
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021